



news release

Date Le 25 novembre 1991

N° 267

For release

LE CANADA RENFORCE SES RELATIONS CULTURELLES AVEC LE MEXIQUE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre des Communications, l'honorable Perrin Beatty, ont annoncé aujourd'hui la signature de deux ententes culturelles avec le Mexique. M^{me} McDougall a signé les accords à Mexico, où elle dirige la délégation canadienne à la 8^e Commission mixte ministérielle Canada-Mexique.

Il s'agit d'un *Protocole d'entente sur les relations culturelles entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Mexique* qui s'inscrit dans le cadre de l'Accord culturel de 1976, et d'un *Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Mexique relatif à la coopération dans les domaines des musées et de l'archéologie* qui résulte de discussions suivies entre les deux pays.

«Le Protocole d'entente devrait non seulement contribuer à promouvoir et à encourager une plus étroite coopération entre les deux pays en matière de culture et d'éducation, mais aussi favoriser une participation plus active du secteur privé dans la politique culturelle des deux pays», a souligné M^{me} McDougall.

Les deux parties ont convenu de certaines dispositions pour atteindre ce but, dont l'examen de la possibilité de créer un Fonds Canada-Mexique pour la coopération culturelle. Ce fonds, géré conjointement par les bureaux des relations culturelles internationales de chaque pays, viserait d'abord à faciliter la mise en oeuvre des priorités établies par les représentants des secteurs public, para-public et privé, lors du Symposium Canada-Mexique sur les relations culturelles d'octobre 1991.

D'autre part, la signature de l'Accord est l'aboutissement d'une négociation initiée en août 1990. M. Beatty est heureux de la conclusion de cet Accord et des résultats de l'Accord de coproduction cinématographique et télévisuelle qui a été ratifié aujourd'hui.

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

NOV 27 1991

«De plus en plus, les cultures se nourrissent les unes des autres; les accords de ce type permettent à deux pays de resserrer leurs liens et procurent aux artistes et créateurs des deux pays de nouveaux débouchés pour leurs produits, tout en proposant aux consommateurs une plus grande ouverture sur le monde», a déclaré M. Beatty.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874